

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2713

30 octobre 2013

SOMMAIRE

Amicale Routscheed A.s.b.l.	130194	Elistart S.A.	130186
Bautrafix S.à.r.l.	130181	Energie-Weis S.C.	130186
BCLI no. 1 S.à r.l.	130188	Enlightened Investments S.A.	130209
Black & Decker TransAsia S.à r.l.	130181	Espace Concept S.A.	130187
Blackwood International Group S.à r.l. ...	130181	Etex Finance	130183
BLH Investment 5 S.à r.l.	130196	European Healthcare Investments S.à r.l.	130186
BLH Investment 7 S.à r.l.	130207	Excelsior Ventures S.à r.l.	130182
Bonnier Treasury S.A.	130180	Exelis Luxembourg S.à r.l.	130186
BREDA et Fils s.à r.l.	130180	Fondation Sclérose en Plaques Luxem- bourg	130204
Brunata-Metrona FL S.à r.l.	130185	Green Luxco III S.à r.l.	130184
CCM S.A.	130198	Green Luxco I S.à r.l.	130185
CCM S.à r.l.	130198	Industrial Milk Company S.A.	130224
Ceres Finance (Luxembourg) S.A.	130187	KPI Residential Property 9 S.à r.l.	130187
CGP Investments S.à r.l.	130180	LETZServ Luxembourg	130221
Daniel Reinert Consulting S.à r.l.	130186	Lux 26 Starlight EUR S.à r.l.	130210
Danyves	130185	Orgal S.A.	130179
Darina S.A.	130184	PS UK II Prop HOLDING S.à r.l.	130179
Dawa GmbH	130179	Rock European Real Estate Holdings S.à r.l.	130179
Diamantina	130181	Saga Select	130178
Diamantina	130184	Sanichauer S. à r.l.	130224
Diga Consulting SA	130182	Sauk Center S.A.	130178
Dito S.à r.l.	130183	SBR Holdings S.à r.l.	130179
Dog Deluxe	130180	SEGRO Luxembourg S.à r.l.	130178
Dolce Vita S.à r.l.	130182	Setrinx S.A.	130178
Dosberbreck S.à.r.l.	130187	SFIB S.A.	130178
DS (Wick Lane Luxembourg) S.à r.l.	130182	SGP Group Finance S.à r.l.	130224
DS (Wick Lane Luxembourg) S.à r.l.	130184	Steho Energy A.G.	130190
Duwo Auto S.à r.l.	130185	Stoneshead	130191
EDI Facilities, Electronic Data Interchange Consulting & Customizing S.à r.l.	130183	Tripode One	130193
Edma Capital S.à r.l.	130187		
Educos Vision Services Sàrl	130183		
Effequattro S.A.	130183		

Setrinx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.256.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013131689/12.

(130159650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

SFIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 162.016.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2013131690/13.

(130160007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

SEGRO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.317.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67346 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131685/10.

(130160131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Saga Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 71.869.

Mme Michèle Berger démissionne en date du 1^{er} septembre 2013.

Référence de publication: 2013131673/8.

(130159907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Sauk Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 57.602.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme commissaire aux comptes de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

CO-VENTURES S.A.

Référence de publication: 2013131680/11.

(130160046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Rock European Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 168.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18-09-2013.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2013131630/12.

(130160090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

PS UK II Prop HOLDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 124.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18-09-2013.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2013131617/12.

(130160032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Orgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131589/10.

(130160181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

SBR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.758.

Dépôt rectificatif au dépôt n° L130119684

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131681/11.

(130160053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Dawa GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.078.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131931/9.

(130160665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Dog Deluxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 9, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 168.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Madame Anouck Leuchter
Le gérant
4, rue Hicht
L-6238 Breidweiler

Référence de publication: 2013131933/13.

(130160586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

CGP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.066.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 176.072.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2013131918/17.

(130160748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

BREDA et Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 62, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 113.184.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 septembre 2013.

Pour BREDA ET FILS SARL
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013131892/12.

(130160965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Bonnier Treasury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.605.

—
EXTRAIT

En date du 17 septembre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131867/12.

(130160344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Blackwood International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 170.590.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013131862/17.

(130160475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Black & Decker TransAsia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131859/10.

(130160985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Bautrafix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 1A, rue du Viaduc.
R.C.S. Luxembourg B 93.381.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 septembre 2013.

Pour BAUTRAFIX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013131875/12.

(130160968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Diamantina, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 97.489.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 mai 2013

- Monsieur Renaud LEONARD, né le 08/11/1979 à Bastogne (Belgique), employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel administrateur avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2017.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR DIAMANTINA S.A.

Signature

Référence de publication: 2013131943/15.

(130160943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

DS (Wick Lane Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 2.082.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.139.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013131946/17.

(130160470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Dolce Vita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.
R.C.S. Luxembourg B 33.809.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 septembre 2013.

Pour DOLCE VITA SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013131945/12.

(130160962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Diga Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.383.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131944/9.

(130161126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Excelsior Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.462.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013131957/16.

(130160466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Effequatro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013131962/13.

(130160406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Educus Vision Services Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Dito S.à r.l.).**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 80.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131960/9.

(130160493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**EDI Facilities S.à r.l., EDI Facilities, Electronic Data Interchange Consulting & Customizing S.à r.l., Société
à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 52, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 69.040.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 septembre 2013.

Pour EDI FACILITIES SARL
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013131959/13.

(130160961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Etex Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 32.491.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 11 décembre 2012

(...)

«Benoît Stainier a présenté sa démission en tant que commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} décembre 2012.

L'assemblée décide de nommer comme Reviseur la société anonyme Ernst & Young (enregistrée sous numéro de registre de commerce B-47.771), représentée par Monsieur Werner Weynand, ayant son siège social à 5365 Munsbach (Luxembourg), Rue Gabriel Lippmann 7, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2015, statuant sur les comptes 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 décembre 2012.

Karin DUBOIS
Mandataire

Référence de publication: 2013131953/19.

(130160629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

DS (Wick Lane Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 2.082.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.139.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Monsieur Laurence Martin, gérant de catégorie A de la société susmentionnée, né le 5 novembre 1980 à Londres (Royaume-Uni), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 27 Orbis Wharf, Bridges Court Road, London SW11 3GW

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013131947/19.

(130160636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Diamantina, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 97.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR DIAMANTINA S.A.

Référence de publication: 2013131942/10.

(130160941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Darina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 151.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131938/9.

(130160894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Green Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 168.894.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 16 septembre 2013

1. Monsieur Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Madame Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Green Luxco III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013132005/16.

(130160525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Danyves, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 20, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 50.992.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 septembre 2013.

Pour DANYVES SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013131937/12.

(130160963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Duwo Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 27.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131948/9.

(130160662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Brunata-Metrona FL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 82.130.

Auszug der Beschlüsse der Gesellschafterversammlung vom 6. September 2013

Die Gesellschafter haben einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Beschluss 1:

Der Gesellschaftssitz wird ab dem 2. September 2013 innerhalb der Gemeinde KEHLEN verlegt.

Beschluss 2:

Ab dem 2. September 2013 lautet die Adresse des Gesellschaftssitzes folgendermaßen:

L-8287 KEHLEN, 15, Zone Industrielle

Kehlen, den 6. September 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2013131894/17.

(130160740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Green Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 168.814.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 16 septembre 2013

1. Monsieur Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Madame Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Green Luxco I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013132003/16.

(130160555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Elistart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 78.380.

—
Rectificatif complémentaire: L130050507 du 28/03/2013

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013131963/10.
(130160978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Energie-Weis S.C., Société Coopérative.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 2, Uewerkoulbicherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 138.337.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Romain WEIS
Administration délégué

Référence de publication: 2013131965/11.
(130160584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Exelis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.600.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 160.483.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013131958/12.
(130160994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

European Healthcare Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.744.700,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 159.484.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131955/11.
(130160723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Daniel Reinert Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr Ernest Felgen.
R.C.S. Luxembourg B 63.798.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131936/10.
(130160549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Dosberbreck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 3, Dosberbreck.
R.C.S. Luxembourg B 92.384.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131934/10.

(130160881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Ceres Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.244.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 17 septembre 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013131900/17.

(130160440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Espace Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 89.087.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131969/9.

(130161112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

KPI Residential Property 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132086/9.

(130160926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Edma Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 95.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131951/9.

(130161097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

BCLI no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 39.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.088.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of August,

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.212,

here represented by Mr. Nicolas WIDUNG, avocat à la Cour, with professional address at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 August 2013, and

Lussac Investments Limited, a limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1 Churchill Place London E14 5HP, United Kingdom, and registered with the UK Companies House under number 7885212,

here represented by Mr. Nicolas WIDUNG, prenamed, by virtue of a proxy given on 31 July 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of BCLI no. 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.088, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 13 October 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") are published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2976 dated 5 December 2011. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1096 dated 30 April 2012.

The appearing parties representing the whole share capital of the Company require the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The shareholders decide to amend articles 6.4, 17.3 and 18.2 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **6.4.** The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) and/or any funds received from time to time as additional capital contribution are allocated to a special reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, and is available for distribution in relation to a decrease of the share capital, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve. The nominal value of each Share plus any share premium paid on such Share plus any capital contribution allocated to such Share shall be hereafter referred to as the "Aggregate Value" of such Share. "

" **17.3.** Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves (including share premium and/or any additional capital contribution) or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers. All of the Shares are entitled to distributions pro rata to their respective Aggregate Values."

" **18.2.** The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium and/or any additional capital contribution), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles."

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le premier jour du mois d'août;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.212,

ici représentée par Monsieur Nicolas WIDUNG, avocat à la Cour, ayant pour adresse professionnelle le 2-4 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 1^{er} août 2013, et

Lussac Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social 1, Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom et immatriculée auprès du UK Companies House sous le numéro 7885212,

ici représentée par Monsieur Nicolas WIDUNG, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 31 juillet 2013.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont les associés de BCLI no. 1 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.088, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné le 13 octobre 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2976 le 5 décembre 2011. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné le 16 mars 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1096 le 30 avril 2012.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier les articles 6.4, 17.3 et 18.2 des Statuts de la Société, qui devront dorénavant se lire comme suit:

" **6.4.** Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales, perçus lors de l'émission des Parts Sociales (le cas échéant) et/ou tous fonds reçus le cas échéant comme apport supplémentaire de capital sont affectés à une réserve spéciale, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas, et est disponible pour distributions en cas de réduction du capital social, de liquidation ou toute autre transaction donnant lieu d'une quelconque façon au remboursement d'une prime d'émission ou réserve. La valeur nominale de chaque Part Sociale ainsi que toute prime d'émission versée pour ladite Part Sociale ainsi que tout apport de capital alloué à ladite Part Sociale sera ci-après dénommé comme la "Valeur Totale" d'une telle Part Sociale."

" **17.3.** Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement de dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves (y compris la prime d'émission et/ou tout apport supplémentaire de capital) ou de profits distribuables et distribués sur proposition du conseil de gérance. L'ensemble des Parts Sociales donnent droit à des distributions au pro rata de leurs Valeurs Totales respectives."

" **18.2.** Les montants distribuables équivalent aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tous profits reportés ainsi que tous montants des réserves disponibles pour distributions (y compris la prime d'émission et/ou tout apport supplémentaire de capital), et auxquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tous montants devant être alloués aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts."

130190

Frais et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme mentionné ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: N, WIDUNG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130503/123.

(130158979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Steho Energy A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 162.936.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dritten September.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der "STHO ENERGY A.G.", mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 2. August 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2413 vom 7. Oktober 2011, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 162.936.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Guy BERNARD, Privatangestellter, beruflich wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Christelle DEMICHELET, Privatangestellte, beruflich wohnhaft zu Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Christian SCHWAB, Bankkaufmann, beruflich wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Schifflange;
- Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Statuten;
- Festlegung der neuen Adresse.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Schifflange zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 3, Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

Deutsche Version

" **Art. 3. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schifflange."

English Version

" **Art. 3. Paragraph 1.** The Head Office of the Company is in the Municipality of Schifflange."

Dritter Beschluß

"Die Adresse der Gesellschaft wird in L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération festgelegt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BERNARD, DEMICHELET, SCHWAB, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 40791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130321/50.

(130158248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Stoneshead, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.941.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eight day of August.

Before Us, Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Robert MONTGOMERIE, residing at Montinho do Garcia Galego, Aldeia das Amoreiras, 7630-513 São Martinho das Amoreiras, Portugal,

"the principal"

duly represented by Mrs Francesca BARCAGLIONI, "laureata in economia e commercio", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it,

acting as sole member of STONESHEAD (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 170941, incorporated on 13 August 2012, pursuant to a deed drawn-up by Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2332 of 19 September 2012.

The sole member, represented as stated above, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member decides to amend the status of the Company which will henceforth have the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007.

The sole member notices that no bond has been issued by the Company and then no agreement of the bondholders is required in relation with the above-mentioned amendment.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a limited liability company, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is STONESHEAD."

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF")."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand five hundred euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the principal, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil treize, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Robert MONTGOMERIE, demeurant à Montinho do Garcia Galego, Aldeia das Amoreiras, 7630-513 São Martinho das Amoreiras, Portugal,

"le mandant"

ici représenté par Madame Francesca BARCAGLIONI, «laureata in economia e commercio», demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"la mandataire"

spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui,

agissant en sa qualité d'associé unique de STONESHEAD (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 170941, constituée en date du 13 août 2012, suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2332 du 19 septembre 2012.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le statut de la Société, laquelle aura désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) telle que prévu par la loi du 11 mai 2007.

L'associé unique constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement envisagé.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier les statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous forme d'une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de STONESHEAD.»

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. BARCAGLIONI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 août 2013. Relation: LAC/2013/39816. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130323/114.

(130158657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Tripode One, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 90.580.

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «TRIPODE ONE S.A.», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 100, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.580, constituée le 28 octobre 2002 par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 139 du 11 février 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 14 août 2007, par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2471 du 31 octobre 2007 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé PONCIN, manager, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

Le président a désigné comme secrétaire Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Valeria ERCOLINI, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg) à L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart (Grand-Duché of Luxembourg);
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;
3. Divers.

II- Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent; cette liste de présence, signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée avant la tenue de l'assemblée.

IV- Après avoir approuvé ce qui précède et après délibérations, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1140 Luxembourg 100, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg) à L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart (Grand-Duché of Luxembourg).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: PONCIN, BONIFAZZI, ERCOLINI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 13/09/2013. Relation: EAC/2013/11866. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130351/57.

(130158527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Amicale Routsched A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6939 Niederanven, 8, Routsched.

R.C.S. Luxembourg F 9.681.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le 8 août.

Les soussignés

REITER Jacqueline, présidente, fonctionnaire d'Etat, demeurant 68, rue des Romains à L-2443 Senningerberg

GEYER Antoine, vice-président, retraité, demeurant 77, rue de Grunewald à L-6166 Ernster

SANNA-MARZONA Sonia, secrétaire, chargée de direction, demeurant 14, rue de la Sapinière à L-5571 Remich

BAULER-SCHNEIDER Jeanne, trésorière, retraitée, demeurant, 8 bei der Aarnescht à L-6969 Niederanven

EICHER Christiane, membre, employée privée, demeurant 9, rue des Résidences à L-2434 Senningerberg

GREIVELDINGER-SCHROEDER Christiane, membre, institutrice e.r., demeurant 9, rue de Dippach à L-8055 Bertrange

NUSS-BESCH Michèle, membre, institutrice, demeurant 50, rue d'Olingen à L-6914 Roodt-Syre

RODESCH-EUFERS Mady, membre, retraitée, demeurant 84, rue de Beyren à L-5376 Uebersyren

WEYRICH Monique, membre, employée privée, demeurant 8, rue Dicks à L-6944 Niederanven,

tous de nationalité luxembourgeoise,

ont convenu de constituer entre eux et toutes les personnes qui y adhéreront ultérieurement, une association sans but lucratif qui sera régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les présents statuts qui sont arrêtés comme suit:

I. Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée Amicale Routsched asbl.

Art. 2. Le siège de l'association est établi dans le CIPA Gréngewald, 8, Routscheed à L-6939 Niederanven.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle est neutre du point de vue philosophique, politique et confessionnel.

II. Objet

Art. 4. L'association a pour objet de contribuer au bien-être matériel et moral des personnes âgées, pensionnaires du CIPA Gréngewald.

III. Membres, Admissions, Exclusions

Art. 5. L'association se compose de membres actifs et de membres donateurs. Le nombre de membres actifs est illimité mais ne pourra toutefois pas être inférieur à cinq.

Art. 6. Peut devenir membre actif de l'association toute personne physique s'intéressant aux problèmes des personnes âgées de la Résidence pour personnes âgées CIPA Gréngewald en prodiguant son appui matériel et moral à ladite association.

Peut devenir membre donateur de l'association toute personne qui soutient financièrement l'association.

Art. 7. L'admission de tout nouveau membre actif et de tout membre donateur est agréée par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des voix de ses membres.

Art. 8. La qualité de membre actif est seulement acquise après paiement de la cotisation annuelle.

Art. 9. La qualité de membre actif et de membre donateur se perd:

- par le décès,
- la démission volontaire à notifier par écrit au conseil d'administration,
- par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres actifs présents pour violation des statuts ou pour motif grave tel que des actes ou/et omissions préjudiciables à l'objet social ou encore des atteintes à la considération ou à l'honneur des membres actifs ou de l'association.
- La qualité de membre actif se perd par le refus de payer la cotisation. Dans ce cas la qualité de membre actif se perd de plein droit.

Art. 10. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

IV. Cotisations, Dons et Legs

Art. 11. La cotisation annuelle pour les membres actifs est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire. Elle ne pourra être inférieure à 10 euros par an. Elle ne pourra dépasser 50 euros.

Art. 12. L'association peut accepter des dons, des legs et autres libéralités en conformité avec l'art. 16. de la loi modifiée du 21 avril 1928.

V. Administration

Art. 13. Sans préjudice des articles 13 et 14 de la loi sur les associations sans but lucratif, l'association est administrée par un conseil d'administration qui gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration est composé de 5 membres au moins et de 13 membres au plus. Ceux-ci sont élus pour un terme de 3 ans par l'assemblée générale ordinaire statuant à la majorité simple des voix des membres présents. En cas de vacances de sièges dans le courant d'un mandat, l'assemblée générale ordinaire désignera les nouveaux administrateurs.

Art. 15. Les membres du conseil d'administration désignent entre eux un comité exécutif composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Art. 16. Le président représente l'association. Il dirige les travaux et préside les débats du conseil et de l'assemblée générale. En cas d'empêchement il est remplacé par le vice-président ou à défaut de ce dernier, par un membre désigné parmi les administrateurs présents.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent. Il se réunit sur convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci par le vice-président, ou d'au moins 4 administrateurs.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix celle du président est prépondérante.

De chaque réunion du conseil est rédigé par le secrétaire un procès-verbal qui est signé par le président et contresigné par le secrétaire et les membres du conseil.

Art. 18. L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président ou, à défaut, du vice-président et du secrétaire ou, à défaut, du trésorier.

Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

Art. 19. Le conseil d'administration soumettra tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale les comptes annuels de l'exercice écoulé.

VI. Assemblée générale

Art. 20. L'assemblée est composée de l'ensemble des membres actifs.

Art. 21. L'assemblée générale se réunit chaque année au cours du 1^{er} trimestre en séance ordinaire. Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration. Les convocations écrites contenant l'ordre du jour sont envoyées par le conseil d'administration à tous les membres au moins huit jours à l'avance.

Art. 22. L'assemblée générale a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi: ses décisions sont prises à la majorité simple des voix, à moins que la loi ne dispose autrement.

Art. 23. L'assemblée générale entend les rapports du conseil d'administration sur la situation tant financière que morale de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé et elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

L'assemblée générale désigne deux réviseurs de caisse, non-membres du conseil d'administration, pour un mandat de 3 ans. Ce mandat peut être renouvelé. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre qui est conservé au siège social et dont les membres actifs et les tiers peuvent prendre connaissance sur demande motivée.

VII. Fonds social, Comptes, Budgets,...

Art. 24. Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations des membres actifs et des contributions financières des membres donateurs,
- des dons et legs en sa faveur suivant les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif,
- des subsides et subventions,
- des prestations versées par l'Etat et les communes pour les personnes prises en charge,
- des intérêts et revenus généralement quelconques;

Cette énumération n'étant pas limitative.

Art. 25. À la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes annuels de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire.

Art. 26. Les comptes tenus par le trésorier feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par les réviseurs désignés par l'assemblée générale.

VIII. Dissolution et Liquidation

Art. 27. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 et 25 la loi précitée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, le solde sera versé à l'office social régional (dont font partie les communes de Betzdorf, Junglinster et Niederanven). L'assemblée générale y statuera à la majorité des voix.

VIII. Dispositions générales

Art. 28. Les dispositions de la loi précitée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite, sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait à Niederanven, le 8-8-2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013130396/119.

(130158207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

BLH Investment 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.379.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of August.

Before Us, the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"BLH (2) Pte. Ltd.", a limited private company, incorporated under the laws of Singapore, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 201206611Z, having its registered office at 501 Orchard Road #16-02, Wheelock Place, Singapore 238880,

here represented by Mr. Mickaël LEDUC, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated 26th August 2013.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "BLH Investment 5 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 169.379, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 8 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1541, on 20 June 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorisation of the shareholders.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«BLH (2) Pte. Ltd.», une société constituée selon les lois de Singapour, immatriculée auprès de l'Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 201206611Z, ayant son siège social au 501 Orchard Road #16-02, Wheelock Place, Singapore 238880,

ici représentée par M. Mickaël LEDUC, employé privé résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 26 août 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «BLH Investment 5 S.à r.l.» (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37C avenue

John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.379, constituée suivant un acte notarié par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1541 le 20 juin 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de nommer AIM Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera, avec l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Leduc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2013. LAC/2013/40227. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130524/103.

(130159189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**CCM S.A., Société Anonyme,
(anc. CCM S.à r.l.).**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 168.348.

L'an deux mille treize,

le cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

ont comparu:

1) «MARS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 168 202,

ici représentée par:

Monsieur Marcio BASTOS, ci-après nommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bruxelles (Belgique), le 30 août 2013;

2) Monsieur Marcio BASTOS, Administrateur de Sociétés, né à Jales (Brésil), le 23 février 1979, demeurant à B-2020 Anvers, Jan Van Rijswijcklaan, 231, 4DE Links, Bus 8 (Belgique), agissant en son nom personnel;

3) Monsieur Jakub KARCZYNSKI, Expert en Informatique et Systèmes d'Information, né à Szczecin (Pologne), le 03 septembre 1984, demeurant Boulevard Soult, 16 C B15, F-75012 Paris (France),

ici représenté par:

Monsieur Marcio BASTOS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Paris (France), le 04 septembre 2013.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, sont actuellement encore les associés (les «Associés») de la société «CCM S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, (i) établie et ayant son siège social actuel au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, (ii) constituée suivant acte notarié dressé en date du 3 avril 2012, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 30 mai 2012, sous le numéro 1338 et page 64205, (iii) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168 348, (iv) les statuts de laquelle ne furent jamais modifiés depuis son acte de constitution et (v) dont le capital social est fixé à un million d'euros (1'000'000.- EUR) représenté par mille (1'000) parts sociales subdivisées en trois cents (300) parts sociales de classe A, détenues par l'associé «MARS S.A.», six cent quarante (640) parts sociales de classe B, dont soixante et une (61) sont détenues par Monsieur Jakub KARCZYNSKI et cinq cent soixante-dix-neuf (579) détenues par Monsieur Marcio BASTOS et soixante (60) parts sociales de classe C, intégralement détenues également par Monsieur Marcio BASTOS, toutes d'une valeur nominale de mille euros (1'000.- EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter, en leur qualité d'Associés, les résolutions suivantes et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de supprimer les trois (3) classes de parts sociales (Classes A,B et C) et de supprimer de même la valeur nominale des mille (1'000) parts sociales représentant le capital social de la Société s'élevant auparavant à MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR) afin de le ramener de son montant actuel d'UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) à un montant de SEPT CENT MILLE EUROS (700'000.- EUR) sans annulation de parts sociales, mais par absorption des pertes reportées s'élevant à DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS et TRENTE-HUIT CENTS (283'977,38 EUR) au 30 juin 2013 et par comptabilisation de la réduction de valeur exceptionnelle décidée par le gérant unique de la Société en date du 29 juillet 2013 s'élevant à SEIZE MILLE VINGT-DEUX EUROS et SOIXANTE-DEUX CENTS (16'022,62 EUR).

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT ensuite d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.-EUR) afin de le porter de son montant présentement réduit de SEPT CENT MILLE EUROS (700'000.- EUR) représenté par mille (1'000) parts sociales sans désignation de valeur nominale à un montant d'UN MILLION D'EUROS (1000 000.- EUR), par la création et l'émission de quatre cent vingt-neuf (429) nouvelles parts sociales sans mention de valeur nominale, pour le prix total de TROIS CENT MILLE TROIS CENTS EUROS (300'300.- EUR), chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la réception de cet acte notarié. Le capital social de la Société sera représenté, après cette augmentation de capital réalisée, par mille quatre cent vingt-neuf (1'429) parts sociales sans désignation de valeur nominale totalisant un capital social souscrit d'un montant d'UN MILLION D'EUROS (1'000'000.-EUR).

Quatrième résolution

Les Associés existants, après avoir constaté qu'ils ont tous renoncé à leur droit de souscription préférentiel, lors de la souscription des parts sociales nouvelles émises dans le cadre de cette augmentation de capital, DECIDENT d'admettre à la souscription des quatre cent vingt-neuf (429) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, la société suivante:

«Internet Attitude SCRL», une société de droit belge établie et ayant son siège social est établi à B-4300 Waremmes, Rue de Mouhin, 14, (Belgique), inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0882.375.544,

en sa double qualité de nouvel associé de la Société et de seul souscripteur (le «Souscripteur»).

Souscription - Libération

Est ensuite intervenu:

Monsieur Vincent DEMEUSE, Employé privé, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société «Internet Attitude SCRL», prédésignée, en vertu de la procuration sous seing privé lui délivrée à Waremme (Belgique), le 30 août 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant, les Associés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel intervenant, en sa susdite capacité, a déclaré souscrire, au nom pour compte du prédit Souscripteur, les quatre cent vingt-neuf (429) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale et a déclaré de même libérer entièrement toutes les parts sociales nouvelles émises par la Société, pour ledit prix total de TROIS CENT MILLE TROIS CENTS EUROS (300'300.- EUR), dont le montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.-EUR) est à allouer au capital social souscrit de la Société et le solde, soit TROIS CENTS EUROS (300.- EUR) au compte prime d'émission de la même Société, le tout par un apport en numéraire, de sorte que la somme totale de TROIS CENT MILLE TROIS CENTS EUROS (300'300.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les Associés DECIDENT d'accepter ladite souscription et libération incluant la prime d'émission et d'attribuer les quatre cent vingt-neuf (429) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale audit Souscripteur.

Suite à cette augmentation le capital social souscrit de la Société d'un montant d'UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) se trouve complètement libéré en numéraire.

Cinquième résolution

Tous les quatre (4) Associés DECIDENT ensuite de transformer la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée existante en celle d'une société anonyme (SA), sans toucher à son objet social et conformément à la faculté prévue à l'article trois (3) de loi modifiée du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006, concernant les sociétés commerciales, ladite transformation ne donnant pas lieu à une personnalité juridique nouvelle.

Le capital et les réserves, tels qu'ils existent depuis l'augmentation de capital ci-avant, demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Il résulte d'un rapport établi en date du 28 août 2013 par le réviseur d'entreprises indépendant, la société «Alter Audit S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, et plus particulièrement par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, en conformité avec l'article 31-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, en relation avec l'article 26-1 de cette même loi, telle que modifiée, que la valeur des actifs nets de la société à responsabilité limitée est au moins égale au montant de son capital social (après augmentation de capital).

Les conclusions dudit rapport sont les suivantes:

«Conclusion

"En conclusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société anonyme, soit un montant d'EUR 31000.-"

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les mandataires des Associés et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A cet effet il est décidé d'échanger les mille quatre cent vingt-neuf (1'429) parts sociales existantes contre le même nombre d'actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

Du fait que les Associés ont DÉCIDÉ de transformer, avec effet immédiat, la forme juridique de la Société pour en adopter celle d'une société anonyme, il est décidé de changer en même temps la dénomination de la Société en «CCM S.A.» et de procéder immédiatement à une refonte complète des statuts pour leur donner la nouvelle teneur suivante, tout en tenant compte des modifications, de la réduction et de l'augmentation de capital décidées ci-avant:

NOUVEAUX STATUTS

«CCM S.A.»

société anonyme

siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de «CCM S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objets:

- l'exploitation de la propriété intellectuelle;
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La Société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) représenté par mille quatre cent vingt-neuf (1'429) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Pétange, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Le quorum de présence d'au moins cinquante pour cent (50%) est nécessaire pour pouvoir délibérer valablement sur toute modification statutaire.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La nomination et la révocation des administrateurs requièrent l'approbation de voix représentant au moins quatre-vingt pour cent (80%) du capital.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et à la convention d'actionnaires pouvant exister.»

Dispositions transitoires

1) L'exercice social ayant débuté le premier janvier 2013, sous l'ancienne forme juridique d'une société à responsabilité limitée, se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le premier lundi du mois de juin de 2014.

Septième résolution

Les Associés DECIDENT d'accorder pleine et entière décharge à Monsieur Marcio BASTOS, prénommé, en sa qualité de seul et unique gérant de la Société, pour l'accomplissement dudit mandat de gérant unique jusqu'au jour de la prise desdites résolutions par les Associés.

Huitième résolution

Les Associés DECIDENT ensuite de nommer aux fonctions d'administrateurs de la Société, les personnes suivantes:

1) Monsieur Marcio BASTOS, Administrateur de Sociétés, né à Jales (Brésil), le 23 février 1979 demeurant à B-2020 Anvers, Jan Van Rijswijcklaan, 231, 4DE Links, Bus 8 (Belgique);

2) «Internet Attitude SCRL», une société de droit belge, dont le siège social est établi à B-4300 Waremmes, Rue de Mouhin, 14 (Belgique), inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0882.375.544, représentée par Madame Béatrice Mahieu, avec adresse au rua professor Marcelo Caetano 2, 2710-686 Linho-Sintra (Portugal);

3) Monsieur Jakub KARCZYNSKI, Expert en Informatique et Systèmes d'Information, né à Szczecin (Pologne), le 03 septembre 1984, demeurant Boulevard Sault, 16 C B15, F-75012 Paris (France).

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.

Neuvième résolution

Les Associés DECIDENT de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017:

«Lucos Consulting S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 111 768.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BASTOS, V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11619. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013130574/323.

(130159149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 48, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg G 163.

Bilan au 31 décembre 2012

ACTIF	2012	%	2011	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1,00	0,00	1,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Immeuble Aal Esch	2 491 662,15	30,70	2 564 889,24	29,91
Terrain Um Bill	493 012,91	6,07	493 012,91	5,75
Construction Um Bill - Phase I	2 342 653,73	28,86	2 465 951,29	28,76
Construction Um Bill - Phase II	1 954 284,15	24,08	2 144 721,76	25,01
Immeuble Um Cents	1,00	0,00	1,00	0,00

Mobilier et installations - Bongeschgewan	1 231,16	0,02	1 538,95	0,02
Mobilier et installations - Um Bill 1	135 299,02	1,67	180 655,26	2,11
Mobilier et installations - Um Bill 2	170 117,27	2,10	192 587,40	2,25
Matériel roulant	40 823,75	0,50	59 846,00	0,70
	<u>7 629 085,14</u>	<u>93,99</u>	<u>8 103 203,81</u>	<u>94,50</u>
Créances				
Garanties et cautions	250,00	0,00	250,00	0,00
Créances MIFA - subv. d'investissements (immeubles + mobilier)	257,86	0,00	3 404,90	0,04
Créances MIFA - subv. d'exploitation	73 063,37	0,90	29 602,27	0,35
Autres créances	97 501,03	1,20	80 876,58	0,94
	<u>171 072,26</u>	<u>2,11</u>	<u>114 133,75</u>	<u>1,33</u>
Avoirs en banques, en CCP, chèques et encaisse				
BCEE c/c	54 778,99	0,67	20 520,39	0,24
BCEE livret d'épargne	216 938,93	2,67	254 710,36	2,97
BGL c/c	1 062,01	0,01	14 484,27	0,17
CCRA c/c	398,12	0,00	412,52	0,00
CCRA épargne	266,35	0,00	267,01	0,00
CCPL	29 211,88	0,36	49 390,99	0,58
Caisses	2 161,78	0,03	1 727,42	0,02
BGL - garanties locatives	9 148,58	0,11	9 749,52	0,11
	<u>313 966,64</u>	<u>3,87</u>	<u>351 262,48</u>	<u>4,10</u>
COMPTES DE REGULARISATION	<u>3 027,26</u>	<u>0,04</u>	<u>6 003,62</u>	<u>0,07</u>
TOTAL ACTIF	<u>8 117 152,30</u>	<u>100,00</u>	<u>8 574 604,66</u>	<u>100,00</u>
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Fonds associatifs & réserve libre	3 500 000,00	43,12	3 500 000,00	40,82
Résultats reportés	240 151,29	2,96	314 887,67	3,67
Résultat de l'exercice	(36 351,29)	(0,45)	(74 736,38)	(0,87)
	<u>3 703 800,00</u>		<u>3 740 151,29</u>	<u>43,62</u>
Subvention d'investissements MIFA - Construction BILL 1	1 639 857,62	20,20	1 726 165,91	20,13
Subvention d'investissements OGDCH - Construction BILL 1	114 000,00	1,40	120 000,00	1,40
Subvention d'investissements MIFA - Construction BILL 2	173 972,52	2,14	180 238,82	2,10
Subvention d'investissements OGDCH - Construction BILL 2	598 000,00	7,37	624 000,00	7,28
Subvention d'investissements LLSP - Construction BILL 2	626 082,77	7,71	653 303,76	7,62
Subvention d'investissements MIFA - 1 ^{er} équipement BILL 1	133 575,70	1,65	178 931,94	2,09
Subvention d'investissements LLSP - 1 ^{er} équipement BILL 2	170 117,27	2,10	192 587,40	2,25
Subvention d'investissements MIFA - matériel roulant	18 347,10	0,23	24 542,80	0,29
Subvention d'investissements LLSP - matériel roulant	8 000,00	0,10	16 000,00	0,19
	<u>3 481 952,98</u>	<u>88,53</u>	<u>3 715 770,63</u>	<u>43,33</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Autres provisions	1 460,50	0,02	2 898,00	0,03
	<u>1 460,50</u>	<u>0,02</u>	<u>2 898,00</u>	<u>0,03</u>
DETTES				
Dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an				
Emprunt BCEE BILL-phase I	584 435,50	7,20	621 426,52	7,25
Emprunt BCEE BILL-phase II	297 329,52	3,66	436 479,44	5,09
	<u>881 765,02</u>	<u>10,86</u>	<u>1 057 905,96</u>	<u>12,34</u>
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an				
Dettes au titre de la sécurité sociale (CCSS)	15 954,24	0,20	23 223,88	0,27
Dettes envers personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
Factures non parvenues	1 833,06	0,02	1 885,98	0,02
Dettes envers l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	21 237,92	0,26	23 019,40	0,27
	<u>39 025,22</u>	<u>0,48</u>	<u>48 129,26</u>	<u>0,56</u>

COMPTES DE REGULARISATION	9 148,58	0,11	9 749,52	0,11
TOTAL PASSIF	8 117 152,30	100,00	8 574 604,66	100,00

Compte de profits & Pertes au 31/12/2012

CHARGES	2012	%	2011	%
Frais de personnel	524 902,62	44,57	501 806,23	43,93
Frais "Aal Esch-Location"*	50 240,77	4,27	52 943,80	4,64
Frais "Aal Esch-Activités" *	23 143,15	1,97	26 870,16	2,35
Frais "Um Bill - Day Center" *	152 482,69	12,95	117 693,92	10,30
Frais "Um Bill - Vakanzhaus" *	12 284,04	1,04	10 237,20	0,90
Frais Cents *	868,01	0,07	2 186,51	0,19
Frais généraux *	22 712,34	1,93	13 334,33	1,17
Aides aux usagers	6 253,00	0,53	9 987,75	0,87
	<u>267 984,00</u>		<u>233 253,67</u>	
Intérêts et charges assimilées	14 389,07	1,22	20 105,60	1,76
Amortissement immeuble "Aal Esch"	73 227,09	6,22	73 227,09	6,41
Amortissement Immeuble "Um Bill 1"	123 297,56	10,47	123 297,56	10,79
Amortissement immeuble "Um Bill 2"	84 990,75	7,22	85 493,84	7,48
Amortissement mobilier et installations "Um Bill 1 + 2"	69 580,78	5,91	85 323,22	7,47
Amortissement matériel roulant	19 021,25	1,62	19 021,25	1,67
	<u>370 117,43</u>		<u>386 362,96</u>	
Charges - exercices antérieurs	371,31	0,03	705,73	0,06
Excédents des produits	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	<u>1 177 764,43</u>	<u>100,00</u>	<u>1 142 234,19</u>	<u>100,00</u>
PRODUITS				
Remboursement mutualité	12 007,91	1,02	12 224,88	1,07
Participation LLSP dans frais de personnel	5 450,96	0,46	23 354,66	2,04
Dons ordinaires	42 877,10	3,64	6 349,68	0,56
Dons décès & mariages	88 525,40	7,52	131 384,00	11,50
	<u>131 402,50</u>		<u>137 733,68</u>	
Subside d'exploitation MIFA	415 131,08	35,25	354 067,36	31,00
Recette gérance immeuble	1 847,77	0,16	2 400,00	0,21
Loyers reçus Aal Esch	98 288,00	8,35	106 640,00	9,34
Charges locatives Aal Esch	33 169,97	2,82	33 471,99	2,93
Diverses recettes Aal Esch	514,20	0,04	520,80	0,05
	<u>133 819,94</u>		<u>143 032,79</u>	
Recettes Day Center	183 584,59	15,59	106 231,69	9,30
Diverses recettes Um Bill	7 761,65	0,66	5 246,34	0,46
Loyers Vakanzhaus	5 332,00	0,45	14 959,90	1,3097
	<u>196 678,24</u>		<u>126 437,93</u>	
Intérêts et produits assimilés	2 212,15	0,19	2 751,58	0,24
Autres recettes	8 069,71	0,69	14 005,13	1,23
Quote-part subvention d'Investissement virée au résultat	236 545,63	20,08	252 219,56	22,08
Produits - exercices antérieurs	95,02	0,01	1 670,24	0,15
Excédents des charges	36 351,29	3,09	74 736,38	6,54
TOTAL	<u>1 177 764,43</u>	<u>100,00</u>	<u>1 142 234,19</u>	<u>100,00</u>

* suivant annexe

Les annexes ci-jointes font partie intégrante de ce bilan

Budget 2013

CHARGES	2013	2012	Diff.
Frais de personnel	530 000,00	520 000,00	10 000,00
Frais "Aal Esch-Location" *	50 000,00	55 000,00	(5 000,00)
Frais "Aal Esch-Activités"*	25 000,00	27 000,00	(2 000,00)
Frais "Um Bill - Day Center" *	150 000,00	120 000,00	30 000,00

Frais "Um Bill - Vakanzhaus" *	12 000,00	12 000,00	0,00
Frais Cents *	1 500,00	2 500,00	(1000,00)
Frais généraux *	17 000,00	14 000,00	3 000,00
Aides aux usagers	8 000,00	10 000,00	(2 000,00)
Intérêts et charges assimilées	15 000,00	22 000,00	(7 000,00)
Amortissement Immeuble "Aal Esch"	73 227,09	73 227,09	0,00
Amortissement immeuble "Um Bill 1"	123 297,56	123 297,56	0,00
Amortissement immeuble "Um Bill 2"	85 493,84	85 493,84	0,00
Amortissement mobilier et installations "Um Bill 1 + 2"	70 000,00	86 000,00	(16 000,00)
Amortissement matériel roulant	19 021,25	19 021,25	0,00
TOTAL	<u>1 179 539,74</u>	<u>1 169 539,74</u>	<u>10 000,00</u>
PRODUITS			
Participation LLSP dans frais de personnel	0,00	25 000,00	(25 000,00)
Dons ordinaires	40 000,00	35 000,00	5 000,00
Dons décès & mariages	85 000,00	60 000,00	25 000,00
Subside d'exploitation MIFA	360 000,00	360 000,00	0,00
Recette gérance immeuble	2 000,00	3 000,00	(1 000,00)
Loyers reçus Aal Esch	100 000,00	100 000,00	0,00
Charges locatives Aal Esch	34 000,00	34 000,00	0,00
Diverses recettes Aal Esch	600,00	600,00	0,00
Recettes Day Center	180 000,00	110 000,00	70 000,00
Diverses recettes Um Bill	5 500,00	5 500,00	0,00
Loyers Vakanzhaus	5 000,00	15 000,00	(10 000,00)
Intérêts et produits assimilés	2 200,00	3 000,00	(800,00)
Autres recettes	8 000,00	14 500,00	(6 500,00)
Quote-part subvention d'investissement virée au résultat	236 000,00	255 000,00	(19 000,00)
Excédents des charges	<u>121 239,74</u>	<u>148 939,74</u>	<u>(27 700,00)</u>
TOTAL	<u>1 179 539,74</u>	<u>1 169 539,74</u>	<u>10 000,00</u>

Référence de publication: 2013130692/153.

(130158940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

BLH Investment 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.376.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of August.

Before Us, the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"BLH (2) Pte. Ltd.", a limited private company, incorporated under the laws of Singapore, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 201206611Z, having its registered office at 501 Orchard Road #16-02, Wheelock Place, Singapore 238880,

here represented by Mr. Mickaël LEDUC, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated 26th August 2013.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "BLH Investment 7 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 169.376, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 8 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1540, on 20 June 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorisation of the shareholders.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«BLH (2) Pte. Ltd.», une société constituée selon les lois de Singapour, immatriculée auprès de l'Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 201206611Z, ayant son siège social au 501 Orchard Road #16-02, Wheelock Place, Singapour 238880,

ici représentée par M. Mickaël LEDUC, employé privé résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 26 août 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «BLH Investment 7 S.à r.l.» (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37C avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.376, constituée suivant un acte notarié par devant Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1540 le 20 juin 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de nommer AIM Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera, avec l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Leduc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2013. LAC/2013/40225. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130526/103.

(130159191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Enlightened Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 158.313.

L'an deux mille treize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ENLIGHTENED INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 158313, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée suite à la scission de la société anonyme alors établie à Luxembourg sous la dénomination de FENZI S.A., par acte du notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 809 du 26 avril 2011.

La séance est ouverte à 11:45 heures sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michaël ZIANVENI, précité.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les treize mille six cent cinquante (13.650) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent trente-six mille cinq cents euros (EUR 136.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société CADOGAN TRUSTEES LIMITED, Trustee du Trust THE CRYSTAL TRUST ayant son siège social à Royalty House, 32 Sackville Street, Londres W1S 3EA, United Kingdom,

qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11:55 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 septembre 2013. LAC/2013/41025. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130651/51.

(130159221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Lux 26 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 180.196.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092, here represented by Thierry Drinka, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Lux 26 Starlight EUR S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military

developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the

Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time *ad nutum* (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and Annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred EUR) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de septembre,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092, ici représentée par Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 26 Starlight EUR S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, fac-similé ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, fac-similé ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, fac-similé ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 12,500 euros (douze mille cinq cents EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 septembre 2013. LAC/2013/41008. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131502/586.

(130160298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

LETZServ Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.168.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois d'août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "LUXEMBOURG Management GROUP S.A.", en abrégé "LMG", établie et ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81329,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Alex BENOY, qualifié ci-après;

2. Monsieur Frank EICHER, professeur d'éducation physique et sportive, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 février 1980, demeurant à L-5875 Alzingen, 4, Parc Rothweit;

3. Monsieur Alex BENOY, conseiller économique, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 mai 1954, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Simmer;

4. Monsieur Gilles MULLER, joueur professionnel de tennis, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 mai 1983, demeurant à L-3347 Leudelange, 1c, rue de Cessange; et

5. Monsieur Jacques RADOUX, juriste, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 mai 1969, demeurant à L-1467 Howald, 75, rue Henri Entringer,

ici représenté par Monsieur Alex BENOY, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "LETZServ Luxembourg", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. L'objet de la Société est:

de promouvoir et de développer la pratique du sport de compétition de niveau international en général et du tennis en particulier;

- de conseiller et d'encadrer les sportifs dans tous les domaines relatifs à leur activité sportive tels que notamment la planification de leur carrière, la préparation physique et mentale, la programmation et l'accompagnement en compétition, la gestion de leurs activités commerciales et de sponsoring, etc...;

- d'encadrer les sportifs de loisir de tout âge; et

- d'organiser des stages de formation, des stages d'entraînement ainsi que des compétitions et de contribuer à la recherche scientifique menée dans le domaine de la pratique du sport de haut niveau.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) la société "LUXEMBOURG Management GROUP S.A.", prédésignée, seize parts sociales,	16
2) Monsieur Frank EICHER, préqualifié, dix-huit parts sociales,	18
3) Monsieur Alex BENOY, préqualifié, vingt-quatre parts sociales,	24
4) Monsieur Gilles MULLER, préqualifié, vingt-quatre parts sociales,	24
5) Monsieur Jacques RADOUX, préqualifié, dix-huit parts sociales,	18
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2538 Luxembourg, 1, rue Simmer.

2. Monsieur Alex BENOY, conseiller économique, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 mai 1954, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Simmer, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. En matière financière, la Société est engagée par la signature du gérant jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature obligatoire d'un des associés est nécessaire.

En matière contractuelle, la Société est obligatoirement engagée par la signature conjointe du gérant et d'un des associés.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BENOY, F. EICHER, G. MULLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2013. LAC/2013/39367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130823/161.

(130159489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Industrial Milk Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 39.125,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.843.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration lors de la réunion tenue en date du 10 septembre 2013:

1. Alfons Balmann, né le 21 février 1963 en Allemagne et avec adresse professionnelle à Adolf-Von-Harnack-Str. 9, D-06114 Halle a été nommé en tant qu'administrateur avec effet au 10 septembre 2013 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

2. Karen Fisher, né le 7 mars 1978 en Allemagne et avec adresse professionnelle à Benediktusweg 26, D-93049 Regensburg a été nommée en tant qu'administrateur avec effet au 10 septembre 2013 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

3. Ievgen Osypov a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 15 mai 2013.

4. Carl Olof Sturen a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 30 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013130736/20.

(130159515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

SGP Group Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 20.200,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.461.

—
Résolution du 15 août 2013

Démission d'un Gérant

Est évoqué le mandat de Monsieur Gerardus Henricus Maria Ossevoort en tant que gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2013.

Référence de publication: 2013131691/13.

(130159715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Sanichaufer S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 7.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131677/10.

(130159640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.
